

**LE 13 JUIN 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le treizième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois (13-06-2023), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire monsieur René Beaugard.

**PRÉSENCES**

Le maire monsieur René Beaugard.

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beaugard, monsieur Christian Marois, monsieur François Lamoureux ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Trois (3) personnes assistent à la séance du conseil.

**CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande de l'enregistrer au procès-verbal.

**2023-06-125**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU QUE** le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beaugard ouvre la séance à 20h.

**2023-06-126**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la greffière et/ou le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION de** François Lamoureux

**DÛMENT APPUYÉ par** Johanne Desabrais

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉSENCES**

**CONSTATATION DU QUORUM**

**1- SÉANCE ORDINAIRE**

1.1 Ouverture de la séance

**2- ORDRE DU JOUR, PROCÈS-VERBAL**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal de mai 2023

**3- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4- CORRESPONDANCE**

**5- FINANCE**

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Mai 2023

5.2 Approbation des comptes à payer – Juin 2023

5.3 Présentation du Rapport du maire

5.4 Publication du Rapport du maire

**6- ADMINISTRATION**

6.1 Coop Au cœur du village – Suivi

6.2 École secondaire l'Envolée – Bourse d'études aux finissants

6.3 Congrès de la FQM - Inscription

6.4 Avis de fermeture des bureaux administratifs – Été 2023

**7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Greffière-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement

7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec

## **8- VOIRIE MUNICIPALE**

- 8.1 Contrat #2023-03 Réfection des trottoirs - Ratification de l'offre de service du laboratoire Les Services EXP. inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux
- 8.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet RIRL – 3<sup>e</sup> Rang Est – Mandat à l'ingénieur

## **9- URBANISME**

- 9.1 Avis de motion – Règlement no. 578-2023 relatif à l'entretien des installations septiques autorisant le système tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet
- 9.2 Demande d'aliénation à la CPTAQ – Pour la création de deux exploitations agricoles viables sur les lots 3 988 473, 3 988 877, 3 988 878, 3 988 879 et P-3 988 882

## **10- LOISIRS**

## **11- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**

## **12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2023-06-127

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2023 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil.

**SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard  
DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières-Juteau**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

### **CORRESPONDANCE**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 OBV Yamaska – Invitations à l'AGA 2023
- 4.2 MRC – Communiqué informant que les Fonds de développement des communautés 2023 offrent sept projets structurants

2023-06-128

### **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MAI 2023**

**Soumis au conseil :** Rapport écrit daté du 13 juin 2023 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

**SUR PROPOSITION de Pierre Daigle  
DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois**

**QUE** ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 10 mai et le 13 juin 2023.

**QUE** ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2023-06-129

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER - JUIN 2023**

**Soumis au conseil:** Liste des comptes de juin 2023.

**SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais  
DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de mai 2023	
Dépôt #2300121 au dépôt #2300151	<b>18 174.71\$</b>

Comptes à payer pour juin 2023 :		
Chèque #2300180 au chèque #2300230	227 249.34\$	
Paiement par internet	104 478.48\$	
Comptes à payer pour juin 2023		<b>331 727.82\$</b>

**QUE** la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire, René Beauregard, dépose et présente son rapport portant sur les états financiers de l'année 2022.

### **RAPPORT DU MAIRE** **SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ** **ANNÉE 2022**

Chères citoyennes, chers citoyens,

J'ai le plaisir de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, portant sur la santé financière de la municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

### **ÉTATS FINANCIERS 2022**

À la suite du dépôt du nouveau rôle triennal 2022-2023-2024, l'évaluation municipale imposable pour la première année 2022 a augmenté considérablement, soit de 24.5%, ce qui représentait une évaluation imposable de **263 223 700\$** versus **211 250 000\$** pour 2021.

Pour atténuer cette augmentation d'évaluation, le conseil municipal a baissé le taux de taxation foncière de 0.04¢, ce qui le fixe à **0.52¢** du 100 \$ d'évaluation.

Les états financiers pour l'année 2022 ont été préparés par la firme FBL, comptables agréés, qui a eu accès à tous les documents et n'a émis aucune restriction dans son rapport. Selon leur opinion, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers ont été déposés au conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2023. Ils démontrent les résultats suivants :

<b>A. <u>REVENUS DE FONCTIONNEMENT :</u></b>	<b>2 493 653\$</b>
Taxes foncières, ordures & recyclages, fosses septiques, compensations du gouvernement, autres recettes de sources locales et transferts divers.	
<b>B. <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u></b>	<b>2 468 411\$</b>
Administration générale, sécurité publique, transport, hygiène du milieu, urbanisme et développement, loisirs et culture, frais de financement et fonds de dépenses en immobilisations.	
<b>C. <u>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS</u></b>	<b>25 242\$</b>
<b><u>avant conciliation à des fins fiscales :</u></b>	
<b>D. <u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES :</u></b>	
- Revenus d'investissement	(131 114\$)
- Amortissement	177 775\$
- Affectations	(11 416\$)

***EXCÉDENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES :***

**60 487\$**

Une gestion administrative efficace et serrée nous a permis de réaliser ce résultat. Nous en félicitons d'ailleurs les employés municipaux.

**RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2022**

**Travaux de voirie**

En 2022, nous avons effectué des travaux de rechargement pour un montant de 471 465\$ sur les chemins Marois, Ashton, Roy, Skebereen, Brandrick, Daigle, Nord, 8<sup>e</sup> Rang Est et une partie du 10<sup>e</sup> Rang Ouest, dans le cadre de la subvention sur la taxe d'accise. En incluant tous les coûts liés aux routes sur notre territoire, c'est un montant de 1 015 122\$ qui fut affecté sur un budget de 2 411 880\$.

Pour donner suite à un début d'affaissement d'un ponceau dans le 3<sup>e</sup> Rang Ouest, ce dernier a dû être changé pour une question de sécurité, ce qui a représenté un investissement de 78 655\$.

**Loisirs**

Nous avons procédé à la mise en place d'un Skatepark pour un montant de 169 829\$. Sa construction a été réalisée avec une subvention du gouvernement du Québec et la vente des trois modules portatifs en notre possession. Le 50% manquant fut investi par la municipalité. Depuis son installation, nous avons eu beaucoup de commentaires positifs des familles qui nous ont mentionné que leurs adolescents avaient délaissé leurs jeux vidéo pour jouer à l'extérieur. Nous sommes fiers d'avoir enfin un équipement municipal qui répond à cette tranche d'âge.

Grâce à une autre subvention gouvernementale pour les loisirs, nous avons entre autres installé une dalle de béton avec jeux entre la salle des loisirs et le terrain de balle, ainsi que des panneaux acoustiques à la salle des loisirs.

Nous constatons, avec grands plaisirs, que les installations dans le parc municipal sont de plus en plus utilisées par nos citoyens. Le conseil municipal désire poursuivre l'aménagement du terrain des loisirs afin de continuer à vous offrir des infrastructures correspondantes à vos demandes.

Notre municipalité est citée comme exemple de communauté qui se prend en main et je désire saluer tous les bénévoles pour leurs implications qui contribuent à l'avancement de notre communauté. Merci !

Ensemble, continuons à cultiver la coopération et l'entraide, la plus grande richesse de notre municipalité.

René Beauregard  
Maire

2023-06-130

**PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a le choix de publier ou de distribuer gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, le texte du **Rapport du maire**, rapport annuel sur la situation financière de la municipalité pour 2022 (art 176.2.2 du CM) ;

**ATTENDU QUE** le conseil fait distribuer tous les mois un document d'informations municipales intitulé le « Messenger Joachimien » ;

**SUR PROPOSITION de** Francine Vallières-Juteau

**DUMENT APPUYÉE par** Pierre Daigle

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil décrète que le texte du **RAPPORT DU MAIRE** portant sur la situation financière de la municipalité pour 2022 sera distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité, en insérant une copie dans le « Messenger Joachimien », édition du mois de juillet et sera aussi disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

**DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE – SUIVI**

Dépôt des états de résultats « révisés » pour les mois d’octobre, novembre et décembre 2022, puis des mois de janvier, février et mars 2023.

**2023-06-132**      **ÉCOLE SECONDAIRE L’ENVOLÉE – BOURSE D’ÉTUDES AUX FINISSANTS**

**Soumis au conseil :** Demande pour une bourse d’études de l’École secondaire l’Envolée

**ATTENDU QUE** les jeunes de notre municipalité peuvent poursuivre leurs études secondaires au Baccalauréat international, à l’École secondaire L’Envolée de Granby ;

**ATTENDU QUE** des élèves méritants demeurent à Saint-Joachim-de-Shefford ;

**SUR PROPOSITION de** Christian Marois

**DŪMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :**

**QUE** ce conseil autorise la remise d’une bourse d’études de 250\$ lors de la soirée de remise de diplôme de l’école secondaire L’Envolée de Granby, qui aura lieu le 21 juin 2023, afin de souligner les efforts soutenus et la détermination des élèves méritants de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

**2023-06-133**      **CONGRÈS DE LA FQM - INSCRIPTION**

**Soumis au conseil :** Programmation du congrès 2023 de la FQM.

**SUR PROPOSITION de** Francine Vallières-Juteau

**DŪMENT APPUYÉE par** François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :**

**QUE** ce conseil autorise le maire à participer au congrès de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2023 à Québec.

**QUE** les frais d’inscription et les dépenses inhérentes seront remboursés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**2023-06-134**      **AVIS PUBLIC / FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE POUR VACANCES ANNUELLES - ÉTÉ 2023**

**ATTENDU QUE** le règlement no.430-96 prévoit que les services administratifs de la mairie sont fermés durant une séquence d’au moins deux (2) semaines au mois de juillet de chaque année et que les dates sont déterminées par résolution du conseil ;

**ATTENDU QUE** les employés municipaux se sont tous mis d’accord pour faire concorder une même période de vacances annuelles à laquelle ils ont droit, soit une semaine supplémentaire ;

**ATTENDU QU’il est à l’avantage et pour le bon fonctionnement de la municipalité que cette période de vacances annuelles soit prise simultanément par tous les employés municipaux ;**

**ATTENDU QU’il s’agit de la période la moins occupée de l’année ;**

**SUR PROPOSITION de** Johanne Desabrais

**DŪMENT APPUYÉE par** Christian Marois

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :**

**QUE** ce conseil précise que les services administratifs et les bureaux de la Mairie seront fermés les semaines du 24 au 28 juillet 2023, du 31 juillet au 4 août 2023 et du 7 au 11 août 2023 inclusivement, selon les jours et les heures d’ouverture habituels.

**QU’un avis public soit affiché aux endroits habituels déterminés par le conseil municipal.**

**QUE** les services administratifs seront ouverts au public à compter du lundi 14 août 2023.

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Décision de la CPTAQ, Érablière Savaria SENC, dossier no.438463 : Pour donner suite à la contestation de l’avis de non-conformité délivré en novembre 2022 concernant la déclaration prétendant l’article 40 de la Loi pour construire une

résidence destinée à son sociétaire. La décision confirme l'avis de non-conformité puisque le demandeur ne remplit pas toutes les conditions requises pour se prévaloir du privilège prévu à l'article 40 de la Loi.

#### **INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur municipal en bâtiment dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois de mars.

#### **PROTECTION DES INCENDIES**

Dépôt du rapport du service de Sécurité incendie pour le mois de mai 2023

2023-06-135

#### **CONTRAT #2023-03 RÉFECTION DES TROTTOIRS - RATIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICE DU LABORATOIRE LES SERVICES EXP. INC. POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

**Soumis au conseil** : Offre de services professionnels du Laboratoire Les services EXP. inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de réfection des trottoirs.

**ATTENDU QUE** la municipalité fait effectuer des travaux de réfection du trottoir de la rue Principale ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire retenir les services d'une firme spécialisée pour la vérification du contrôle de la qualité des matériaux ;

**SUR PROPOSITION de** Francine Vallières-Juteau

**DÛMENT APPUYÉ par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil mandate Les Services EXP. inc. Expert-conseil pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de réfection du trottoir de la rue Principale de Saint-Joachim-de-Shefford pour un montant maximum de **9 392.77\$** (plus taxes applicables) tel que mentionné dans le bordereau de l'offre de services datée du 1<sup>er</sup> juin 2023.

2023-06-136

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET RIRL – 3<sup>E</sup> RANG EST – MANDAT À L'INGÉNIEUR**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) - Volet *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL), afin d'effectuer des travaux de réfection de la route et de ponceaux dans le 3<sup>e</sup> Rang Est ;

**ATTENDU QUE** le plan d'intervention des infrastructures routières locales démontre les travaux prioritaires qui doivent être effectués dès la première année dans le 3<sup>e</sup> Rang Est ;

**ATTENDU QUE** les plans et devis, incluant l'estimation détaillée du coût des travaux, doivent être soumis avec le dépôt de la demande d'aide financière ;

**SUR PROPOSITION de** Christian Marois

**DÛMENT APPUYÉ par** François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil mandate la firme Dave Williams, infrastructure-civil, pour la conception des plans et devis, incluant l'estimation détaillée, pour la présentation de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) - Volet *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL), afin d'effectuer des travaux de réfection de la route et de ponceaux dans le 3<sup>e</sup> Rang Est.

**QUE** les honoraires, pour ces services d'ingénieries relatifs à ce projet, seront réalisés en vertu de la banque d'heures 2023, de l'offre de services professionnels, Projet GC00705.

#### **AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par monsieur le conseiller Pierre Daigle qu'il sera adopté par le conseil municipal à une séance subséquente, le Règlement no.

578-2023 relatif à l'entretien des installations septiques autorisant le système tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, copie d'un projet de règlement est jointe au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité.

2023-06-137

**DEMANDE D'ALIÉNATION À LA CPTAQ – POUR LA CRÉATION DE DEUX EXPLOITATIONS AGRICOLES VIABLES SUR LES LOTS 3 988 473, 3 988 877, 3 988 878, 3 988 879 ET P-3 988 882**

**Soumis au conseil:** Demande par Ferme D & D inc., d'un appui pour le dépôt auprès de la C.P.T.A.Q., d'une demande d'aliénation des lots 3 988 473, 3 988 877, 3 988 878, 3 988 879 et P-3 988 882 du cadastre du Québec, afin de créer deux exploitations agricoles viables.

**ATTENDU QUE** le demandeur, Ferme D & D inc. est une exploitation agricole possédant une superficie totale de 382 hectares ;

**ATTENDU QUE** Ferme D & D inc., est une entreprise agricole qui désire créer à partir de ses actifs actuels, deux exploitations agricoles viables, afin de permettre aux deux actionnaires d'intégrer équitablement la génération suivante dans chacune de leurs nouvelles exploitations ;

**ATTENDU QUE** la ferme laitière conserve les actifs de production requise pour cette production (animaux, quota, terres en culture), soit une superficie de 281.4 hectares ;

**ATTENDU QUE** la section érablière s'attribue les lots boisés ou le potentiel acéricole et forestier y sont présent ainsi que les installations acéricoles, soit les lots visés par la demande d'aliénation, lots 3 988 473, 3 988 877, 3 988 878, 3 988 879 et P-3 988 882 du cadastre du Québec, situés dans les municipalités de Saint-Joachim-de-Shefford (81.6 hectares) et Village de Warden (19 hectares), soit une superficie totale d'environ de 100.6 hectares ;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme aux règlements municipaux ;

**SUR PROPOSITION** de Christian Marois

**DÛMENT APPUYÉE** par François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil appuie la demande d'aliénation déposée à la CPTAQ, par Ferme D & D inc., pour l'aliénation des lots 3 988 473, 3 988 877, 3 988 878, 3 988 879 et P-3 988 882 du cadastre du Québec, d'une superficie de ±100.6 hectares, et ce, dans le but de créer deux exploitations agricoles viables.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une période durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2023-06-138

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU QUE** tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 35.

---

France Lagrandeur, gma  
Directrice générale greffière-trésorière

---

René Beauregard  
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».